

RÈGLEMENT 2024

COUPE DE BRETAGNE FEMMES

Ce règlement concerne les féminines U15, U17, U19 et Seniors (4 classements distincts) licenciées au sein du Comité de Bretagne de Cyclisme. Chacune des épreuves sera ouverte aux féminines hors Comité de Bretagne de Cyclisme, mais celles-ci ne pourront pas faire partie du classement général.

Article 1 : Sélection des épreuves des Coupes de Bretagne - Crédit Agricole

Le choix des épreuves est validé par le Bureau Exécutif et/ou le Conseil d'Administration du Comité de Bretagne de Cyclisme en fonction du calendrier des réunions. Cette sélection s'effectue en partant des candidatures reçues ou désignées par la Commission ROUTE pour cette année (par manque de candidature) afin de rentrer dans le schéma proposé par la Commission FÉMININES à savoir : 4 manches (1 par département) + 1 finale.

Les épreuves de la Coupe ne sont pas ouvertes aux féminines faisant partie de l'effectif d'une équipe féminine UCI

Ainsi, toutes les épreuves retenues dans le cadre des Coupes de Bretagne FEMMES doivent OBLIGATOIREMENT être ouvertes à tous les licenciées bretonnes et ne pourront pas être sur invitation.

Article 2 : Attribution des Points et gestion des classements

Le classement individuel est établi par addition de points acquis **à la place réelle** par **catégorie d'âge**. La compétitrice ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclarée vainqueur (ou leader pour les épreuves intermédiaires).

En cas d'égalité dans le classement final, il sera tenu compte du plus grand nombre de **meilleures places obtenues**.

Le classement final sera établi sur la base des 5 épreuves. Les classements intermédiaires ainsi que le classement général individuel et par équipes seront gérés directement par la Commission des Féminines.

NB : Dans les épreuves comportant un CLM individuel, seul le classement général de la journée compte.

Pour prétendre à rentrer dans le classement général, la participation à la finale est obligatoire pour chaque catégorie, sauf cas de force majeure (sélection régionale ou nationale), dûment vérifiée par la Commission des Féminines.

Article 3 : Classement par équipes (réservé aux équipes de clubs)

Deux classements des Clubs sont mis en place .

Le premier est réalisé en additionnant les points obtenus par la 1ère U15 et la 1ère U17, le second par la 1ère U19 et la 1ère Élite/Open/Access hors U19 de chaque club.

Les trois premiers clubs seront récompensés de la façon suivante :

- 1ère équipe : un bon d'achat de 300 €uros chez Overstim.s
- 2ème équipe : un bon d'achat de 200 €uros chez Overstim.s
- 3ème équipe : un bon d'achat de 100 €uros chez Overstim.s

L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclarée vainqueur. En cas d'égalité au classement final, il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues aux différents classements par équipes.

NB : Les sélections départementales ne marquent pas de points.

Article 4 : Épreuves en ligne

Les directeurs sportifs des équipes devront posséder au minimum le diplôme éducateur fédéral Route/Piste à jour afin de pouvoir figurer dans la file des directeurs sportifs.

Article 5 : Dotation des Coupes de Bretagne - Femmes

La dotation globale de la Coupe de Bretagne Femmes est de 1.556 €uros

Article 6 : Remise d'écharpe à chaque épreuve

Une écharpe de leader sera remise à la 1ère compétitrice du classement général individuel de chaque catégorie.

NB : La lauréate est tenue de participer au podium protocolaire. En cas de participation par équipe de club, le Directeur Sportif ou le Président de club est tenu de veiller à la présence de sa licenciée au podium protocolaire.

Le cas échéant la sanction suivante sera appliquée :

- **G14 : Coureur absent ou en retard aux cérémonie protocolaires - 50 à 100€** (l'organisateur est autorisé à retenir tout ou partie des prix correspondants)

Article 7 : Cérémonie de remise des prix

La remise des récompenses s'effectuera à l'issue de la finale, les lauréates y seront conviées et tenues d'y participer avec le maillot de club, toute absence non motivée pourra remettre en question l'attribution des prix.

Article 8 : Cahier des Charges de l'Organisateur

La distance minimum pour chaque épreuve organisée après le 31 mars sera de 40 km pour les U15/U17 et de 80 km pour les U19 et Seniors.

Autoriser les représentants du Comité Régional à remettre au podium l'écharpe avec les commentaires publicitaires de l'animateur officiel de l'épreuve.

Les départs décalés ne sont plus autorisés pour les épreuves U15/U17 et U19 et Seniors, il est donc IMPÉRATIF de prévoir 2 courses bien distinctes, sauf utilisation de transpondeurs et après validation de la Commission Féminines.

=> Transmettre, dans les meilleurs délais, le classement en totalité au Délégué du Comité Régional.

Article 9 : Règlement des litiges

Tous les litiges concernant le classement d'une épreuve seront réglés par la Commission Féminines en liaison avec les délégués du Comité Régional. Toute réclamation doit être adressée dans les 10 jours suivant la parution des résultats, selon la Réglementation Fédérale.

Article 10 : Attribution des points.

<i>Place</i>	<i>Points</i>	<i>Place</i>	<i>Points</i>	<i>Place</i>	<i>Points</i>	<i>Place</i>	<i>Points</i>
1	45	6	28	11	20	16	15
2	40	7	27	12	19	17	14
3	35	8	25	13	18	18	13
4	32	9	23	14	17	19	12
5	30	10	22	15	16	20	11

Article 11 : Dotations classement général.

U15		U17		U19		U23/Seniors	
<i>Place</i>	<i>Prix</i>	<i>Place</i>	<i>Prix</i>	<i>Place</i>	<i>Prix</i>	<i>Place</i>	<i>Prix</i>
1	67€	1	85€	1	165€	1	305€
2	41€	2	52€	2	102€	2	183€
3	26€	3	32€	3	63€	3	123€
4	21€	4	27€	4	52€	4	92€
5	12€	5	17€	5	30€	5	61€